

Porter des vêtements haute visibilité et des chaussures de sécurité



Serrer le frein à main et poser les cales de roue



Ne s'éloigner qu'après avoir reçu la copie du bon de chargement dûment rempli et l'autorisation verbale de la part de l'opérateur



Garer le camion devant le quai de chargement

Toujours emprunter les voies pour piétons

Attendre la fin du chargement du camion sans jamais s'éloigner de la zone de sécurité

Se rendre au bureau des expéditions pour la remise du bon de transport et/ou recevoir d'éventuelles consignes en empruntant les voies pour piétons prévues à cet effet

Les chauffeurs doivent obligatoirement :

- Installer les cales de roue après avoir serré le frein à main ;
- Garantir que le camion présente les caractéristiques nécessaires pour un chargement ou un déchargement en toute sécurité ;
- Garantir que le camion présente des conditions d'hygiène et de propreté adaptées au transport d'aliments ;
- Ne pas accéder à des zones non pertinentes à l'exécution d'opérations de chargement et/ou de déchargement de camion ;
- Respecter les panneaux horizontaux/verticaux présents ;
- Ne pas introduire ou consommer d'alcool et/ou de substances stupéfiantes ;
- Respecter les présentes consignes en plus que les éventuelles instructions (verbales également) délivrées par le personnel Reefer Terminal ;
- Éviter impérativement d'arrêter ou de stationner le camion dans les zones non autorisées et, en particulier, tout arrêt en double file derrière les parkings auto ou près des voies ferrées.

Encadrez le QR Code pour découvrir toutes les langues disponibles



En cas de non-respect de ce qui précède, Reefer Terminal S.p.A. et ses employé-e-s déclinent toute responsabilité

DATE _____

SIGNATURE _____

